

2015-04-042-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MESPLES AVENTURE PEP

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2015-04-042-DVCS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
MESPLES AVENTURE PEP**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Par courrier 26 janvier 2015, Marc WIARD, éducateur sportif de l'association Mesples Aventure PEP a sollicité la commune en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle pour aider Mathias HOURQUEBIE à financer sa participation au championnat de France de sport adapté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'association Mesples Aventure PEP

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Mesples Aventure PEP du 26 janvier 2015,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'association Mesples aventure PEP, une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros (cent euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2015.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire

